

La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative
d'une demande de permis de construire
déposée par la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,
au lieu-dit « Les Baux » sur le territoire de la commune de Saint-Didier-la-Forêt**

Par arrêté n° 2071/2022 du 30 septembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 24 octobre 2022 au vendredi 25 novembre 2022 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est : **Saint-Didier-la-Forêt**.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est Monsieur GUY DOUSSOT, directeur territorial en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)
- sur support papier et support numérique, en mairie de Saint-Didier-la-Forêt (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4253>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 24 octobre 2022 à 8 heures 30, jusqu'au vendredi 25 novembre 2022 à 17 heures 30, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Didier-la-Forêt, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Didier-la-Forêt, 6 route de Vichy – 03110 Saint-Didier-la-Forêt ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-4253@registre-dematerialise.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4253>
- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences assurées les jours suivants** :

Mairie de Saint-Didier-la-Forêt :

- **Mardi 25 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 30**
- **Jeudi 3 novembre 2022, de 14 h 00 à 17 h 30**
- **Mardi 15 novembre 2022, de 14 h 00 à 17 h 30**
- **Vendredi 25 novembre 2022, de 14 h 00 à 17 h 30**

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Saint-Didier-la-Forêt .

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Didier-la-Forêt et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

SOCIETE JP Energie Environnement
à l'attention de Monsieur Arthur LOPEZ-DERRE
12 rue Martin Luther King
14280 Saint-Contest
Tél. : 09.71.00.11.07
Courriel : arthur.lopez-derre@jpee.fr